

	Conseil du 16 juin 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2017-390

**Projet de voirie sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Confirmation de décision de faire -
Approbation - Décision - Autorisation -**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2015/32 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2015-2017.

Depuis, l'avancement du projet permet de proposer la validation du jalon suivant, concernant l'opération ci-dessous dénommée (cf. fiche jointe).

Le projet respecte l'épure financière de la fiche action n° 35 du contrat de co-développement de la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N° FICHE ACTION
Saint-Médard-en-Jalles Voie nouvelle Galaxie	Confirmation Décision de Faire	1 100 000	05P155O006 00794-01	N° 35 C034490003

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU l'état et la fiche projet mise à la disposition des élus métropolitains.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces projets faisant l'objet d'avancements programmés des études.

DECIDE

Article unique : La validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour le projet précité ainsi que l'estimation financière correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 JUILLET 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	---